



Examen contradictoire de la situation fiscale

Par **foutrader**, le **23/06/2015** à **05:56**

Bonjour,

Sur une procédure ECSFP, un service fiscal a fait valoir son droit de communication envers le parquet (procédure judiciaire).

Je viens de constater que dans leur proposition de rectification ... le service fiscal reproduit exactement les mêmes arguments que le rapport de synthèse de la DIPJ.

ce service fiscal retranscrit même "les procès verbaux d'audition", il me semble que la reproduction de "procès verbaux audition" dans la proposition de rectification n'est pas autorisée par le livre des procédures fiscales.

malheureusement, je ne retrouve plus l'article, quelqu'un le connaît-il ?

Par avance, merci